

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 21 décembre 2022

**Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.407**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 22 novembre dernier, visant à obtenir :

« [...] Un suivi / mise à jour des formations en lien avec "L'opération main-d'œuvre".

Pour ce qui est de la formation des agentes administratives :

- Combien d'agentes administratives issues de la formation accélérée citée en objet furent embauchées dans le RSSS?
- Combien sont toujours en emploi actuellement?
- Est-il possible d'avoir une déclinaison par secteur :
 - a) urgence
 - b) CHSLD et soutien à domicile
 - c) santé mentale et de la jeunesse
 - d) autres missions hospitalières

Pour ce qui est de la formation accélérée des infirmières auxiliaires:

- Combien d'inscriptions furent acceptées et bourses délivrées dans le cadre de cette formation accélérée?
- Est-il possible d'avoir une déclinaison par région administrative de ces inscriptions et bourses ? » (*sic*)

... 2

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le ministère.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1